

# En Belgique, 7 adultes sur 10 sont endettés: la Banque nationale enregistre plus de 11 millions d'emprunts en cours

Publié le 17 juin 2018 à 09h06 |



En mai 2018, 6.281.000 Belges, soit 70% de la population majeure, ont au moins un crédit en cours. Beaucoup en ont même plusieurs. A la même date, la BNB enregistre 11.270.000 emprunts en cours.

Parmi eux, les 6.3 millions de Belges qui ont un crédit, 361.000 n'arrivent pas à payer au moins un crédit. Au total, 534.000 crédits ne sont plus remboursés. Dans 9 cas sur 10, il s'agit de crédits à la consommation.

En fait, quand l'argent vient à manquer, le Belge fait tout pour payer ses traites hypothécaires le plus longtemps possible puisqu'il sait qu'il risque de perdre son toit.

Les cas de surendettement ou d'endettement problématique sont en légère baisse en 2017 mais pas assez pour pouvoir parler de véritable tendance. Par ailleurs, 1% de la population est en procédure judiciaire.

## Bruxelles et le Hainaut, les provinces les plus concernées

Ces Belges qui n'arrivent plus à rembourser doivent en moyenne 3.200 € quand il s'agit de

crédits à la consommation et 41.000€ quand il s'agit d'emprunts hypothécaires. Bruxelles et le Hainaut sont les provinces les plus concernées par des personnes en défaillance.

Autre cas de figure : les factures impayées. L'an dernier, l'Association belge des sociétés de recouvrement avait 3.7 millions de dossiers en cours. Il faut ajouter les dossiers traités par les avocats et les huissiers.

### **6 dossiers sur 10 réglés dans le courant de l'année**

Dans les cas où c'est une société de recouvrement à l'amiable qui a été sollicitée, 6 dossiers sur 10 (2 millions) ont été réglés dans le courant de l'année. Car pour la plupart (85%), il ne s'agit pas d'une dette que la personne n'arrive pas à rembourser.

Il s'agit de factures oubliées en toute bonne foi ou bien d'un désaccord sur le service/produit commandé, etc... Seuls 15% des personnes concernées par ces factures impayées sont en fait en situation de ne pas pouvoir payer.

### **Vous avez une dette et vous voyez que vous n'allez pas pouvoir payer ? Que faire pour éviter que la situation s'envenime ?**

En cas d'erreur sur une facture, la première chose est de prendre contact avec la société qui vous l'envoie, puis d'expliquer les erreurs constatées.

Si au contraire, la facture est exacte mais que vous êtes dans l'impossibilité de payer, il est essentiel de demander de l'aide à des professionnels.

*"Si ce n'est pas possible, vous avez la possibilité d'introduire une procédure en conciliation devant le juge de paix. Après il faut rapidement prendre contact avec un professionnel de la médiation dettes, ce sont soit des avocats soit des organismes agréés. Ils vont négocier avec les créanciers",* indique Caroline Jeanmart, adjointe direction à l'Observatoire du crédit et de l'endettement, au micro de Julie Vuillequez pour Bel RTL.